

# Recueil des actes administratifs réglementaires

## 2ème trimestre 2013 (Avril-Mai-Juin-Juillet)

### Arrêtés

#### Avril 2013

- 068 Circulation modifiée de 8h00 à 13h00 pour le défilé costumé le 1er juin.
- 078 Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public sur les zones suivantes (voir plan joint) du 26 avril au 30 mai inclus.
- 079 Permis de construire accordé pour l'aménagement d'un bureau de poste allée de la Gare.
- 080 Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public sur tout le territoire communal du 29 avril au 17 mai inclus.
- 081 M. Djadel est autorisé à organiser des brocantes-vides greniers sur le parking du Mas, les 1, 4, 5, 7, 8,9 et 19 mai de 8h à 18h
- 082 Permis refusé pour la modification extérieure d'un hangar, sis rue Murger Papillon, à M. Moussard.
- 084 Permis de construire accordé pour un abri et une pergola, sis 294 rue J. Prévert, à M David.
- 085 Permis de construire accordé pour 93 logements, rue des Lacs et avenue de la Résistance à la SNC DOMAINES FEREAL.
- 086 Stationnement interdit du 30 avril au 14 juin inclus sur la place du Marché. Cette zone est réservée à la société Ballestrero.
- 087 LE MEE SPORTS ESCRIME est autorisée à implanter un débit de boisson temporaire (1ère catégorie) les 8 et 9 juin.
- 088 Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public du 15 mai au 5 juin inclus devant le 201 avenue des Charmettes.

#### Mai 2013

- 089 LE MEE SPORTS FOOTBALL est autorisée à implanter un débit de boisson temporaire (2ème et 3ème catégorie) les 18 et 19 mai.
- 090 Le pétitionnaire est autorisé à faire stationner un camion VL square M. Curie le 30 avril 2013.
- 091 Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public du 14 mai au 4 juin inclus quai des Tilleuls.
- 092 A compter du 15 mai 2013 à 10h, la circulation des véhicules sera à sens unique sur la boucle formée par la rue Montesquieu et l'Allée de la Bruyère.
- 093 Le pétitionnaire est autorisé à occuper le trottoir rue du 8 mai du 27 mai au 30 août 2013.
- 094 Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public du 21 mai au 24 mai inclus avenues de l'Europe, Dauvergne et Monet.
- 095 Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public du 27 mai au 14 juin inclus rue de la Lyve.
- 096 Le pétitionnaire est autorisé à occuper le parc de Meckenheim pour les activités de Cross, Golf... les 21, 22, 27, 28, 30, 31 mai et 27 juin.
- 097 Le changement de destination d'un appartement, sis 27 square des Sorbier, en local collectif est accepté.
- 098 Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public du 27 mai au 14 juin avenue Bir Hakeim
- 099 Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public du 30 mai au 21 juin, allée du Bois.
- 100 Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public du 27 mai au 7 juin devant la gare du Mée sur Seine.
- 101 Du 27 mai au 27 août le stationnement sera interdit devant le 115 rue du Parc.
- 102 Du 31 mai 6h au 1er juin 6h stationnement et circulation seront interdits sur la placette de la rue de la Haie de la Chasse.
- 103 LE stationnement et circulation seront interdits devant la résidence de la Ferme les 7, 9, 28, 30 juin
- 104 Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public place de la Croix-Blanche du 27 mai au 14 juin.
- 105 LE stationnement et circulation seront interdits sur le square C. Hermite le 2 juin de 12h à 18h.
- 106 LE stationnement et circulation seront interdits au bout de la rue Montesquieu le 31 mai de 18 à 23h.
- 107 Le pétitionnaire est autorisé à faire stationner un échafaudage sur l'allée de la Gare du 15 juin au 9 août.

108 Le 20 juin le stationnement sera interdit devant le 495 rue de la Ferme.

109 LE MEE SPORTS CANIN est autorisée à implanter un débit de boisson temporaire (1ère catégorie) les 8 et 15 juin.

## Juin 2013

---

118 Le pétitionnaire est autorisé à organiser des vides greniers- brocantes les 16 et 30 juin de 8h à 18h. sur le parking du Mas.

129 Le pétitionnaire est autorisé à installer son stand devant le Mas le 29 juin de 9h à 23h30.